



**VILLE  
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909  
**45209 AMILLY CEDEX**  
 Tél : 02.38.28.76.00  
 Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025**

**Objet :**

**Attribution de subventions aux associations  
 du secteur Éducation – Année 2026**

**Date de convocation**

**11 décembre 2025**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 33  
 Présents : 21  
 Votants : 31

**Pour Extrait Conforme,  
 Pour Le Maire,  
 Par délégation  
 Le fonctionnaire titulaire,  
 Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20251217-DEL2025122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 19/12/2025  
 Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Dix-sept décembre à 19 heures  
 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie  
 en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY  
 Gérard, Maire**

**ETAIENT PRESENTS :**

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,  
 Mme CARNEZAT, M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU  
 Adjoint (e) s au Maire,**

**MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, M. ABRAHAM,  
 Mme FARNAULT, M. PATRIGEON, Mmes PENIN, HUTSEBAUT,  
 FOUBET, M. DAUNAY, Mme PLICHON, MM. BONCENS,  
 BEAULIER,  
 Conseiller (e) s Municipaux,**

**Formant la majorité des Membres en exercice**

**ABSENTS EXCUSES :**

**M. LECLOU  
 Mme TURBEAUX-JULIEN  
 Mme FOLY  
 Mme MOLINA-AUBERT  
 Mme SAJET  
 M. SALL  
 M. RAISONNIER  
 M. GABORET  
 M. CHALENCON  
 M. GORGEON**

**Pouvoir à Mme CARNEZAT  
 Pouvoir à M. LAVIER  
 Pouvoir à Mme BEDU  
 Pouvoir à Mme FOUBET  
 Pouvoir à Mme CARRIAU  
 Pouvoir à M. DUPATY  
 Pouvoir à M. BOUQUET  
 Pouvoir à M. DAUNAY  
 Pouvoir à M. BONCENS  
 Pouvoir à Mme HUTSEBAUT**

**ABSENT :**

**M. FOURNEL  
 M. DESPLANCHES**

**Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 17 décembre 2025

BM/N°2025/122

### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR ÉDUCATION - ANNÉE 2026**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission des finances a examiné le 2 décembre 2025 les demandes de subventions présentées par les associations au titre de l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2311-7

Considérant les buts éducatifs poursuivis par ces organismes,

Attendu qu'il convient d'encourager leurs efforts,

Sur avis favorable de la commission éducation du 24 novembre 2025 et de la commission des finances réunie le 2 décembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 31 Voix Pour, hormis pour l'Association suivante :

Association C'VINOTLAND : 29 Voix Pour et 2 Non-participations au vote (Mme FOUBET titulaire d'un pouvoir et membre de l'association C'VINOTLAND)

**DECIDE** d'allouer aux associations locales, au titre de l'année 2026, les subventions suivantes pour un montant global de Deux Mille Cent Cinquante Euros (2 150 €) :

<b>ASSOCIATIONS secteur EDUCATION</b>	<b>NATURE JURIDIQUE</b>	<b>2 150,00 €</b>
<b>FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE R. SCHUMAN</b>	Association Loi 1901	1 000,00
<b>RALLYE MATHÉMATIQUES DU CENTRE (si participation de classes amilloises)</b>	Association Loi 1901	150,00
<b>LES AMI'GOTHS</b>	Association Loi 1901	500,00
<b>C'VINOTLAND</b>	Association Loi 1901	500,00

**DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

**FAIT et DELIBERE** les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Gérard DUPATY

Gladys FOUBET